# LA CONFERENCE DES SCOT EN GRAND EST





Territoires hors-SCoT



36 SCoT

2 représentants des territoires hors-SCoT

**7EST**: l'expertise des agences d'urbanisme

1 groupe de travail sur les données représentatif des territoires du Grand Est

12 mois de travail intense à moyens constants

+ de 40 réunions techniques

38 enquêtes qualitatives

1 permanence pédagogique mail, téléphone

3 Conférences plénières

2 contributions



# PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE DES SCot | PHASE 1

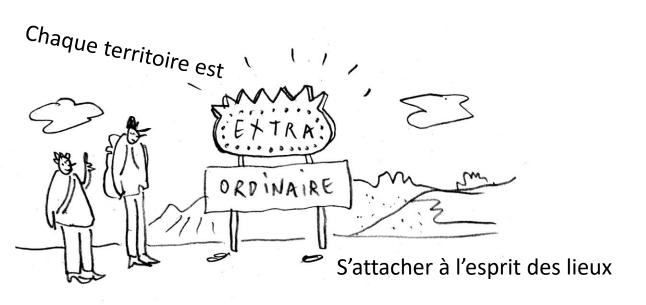
à l'attention de la Région Grand Est dans le cadre de la déclinaison de la loi Climat & résilience

<u>Télécharger</u>

Interlocuteur privilégié pour la Région instauré par la loi Climat-Résilience Coordination et animation des échanges et informations entre territoires

# **DES OBJECTIFS COMMUNS**

- ConfSCoT • Grand Est
- ✓ Proposer une **méthodologie partagée** concernant la territorialisation des objectifs de sobriété foncière
- ✓ Adapter l'exercice de territorialisation aux réalités territoriales
- ✓ Respecter la diversité des cadres de vie
- ✓ Prendre en considération les projets de territoires
- ✓ Inscrire chaque territoire dans l'atteinte de l'effort collectif
- ✓ Maintenir des capacités d'accueil pour tous
- ✓ Définir des objectifs concrets permettant leur mise en œuvre opérationnelle



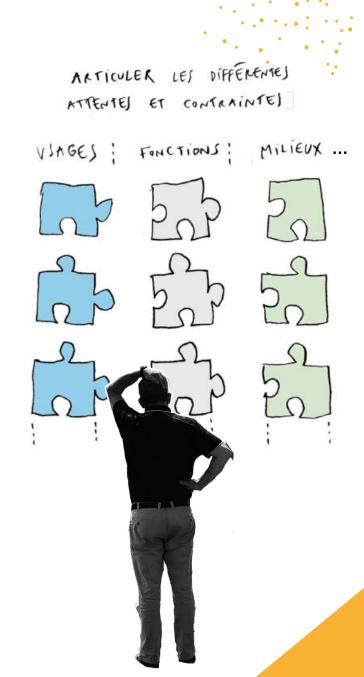


# UNE METHODE PRAGMATIQUE

ConfSCoT
Grand Est

Décliner la loi de manière opérationnelle en s'adaptant à la diversité territoriale infra-régionale

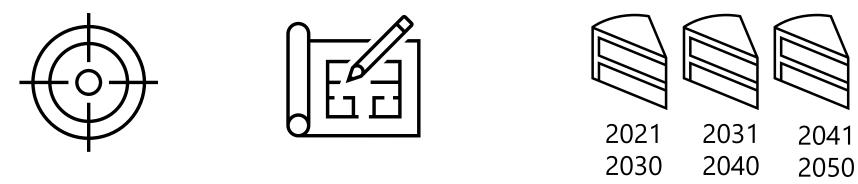
- ✓ Une approche combinée des différentes bases de données liées à la consommation d'ENAF pour lisser les biais
- ✓ Une approche qualitative complémentaire de l'approche statistique
- ✓ Les projets de territoire au cœur des travaux
- ✓ Une territorialisation par périmètres institutionnels facilitant une mise en œuvre compatible avec les délais de la loi



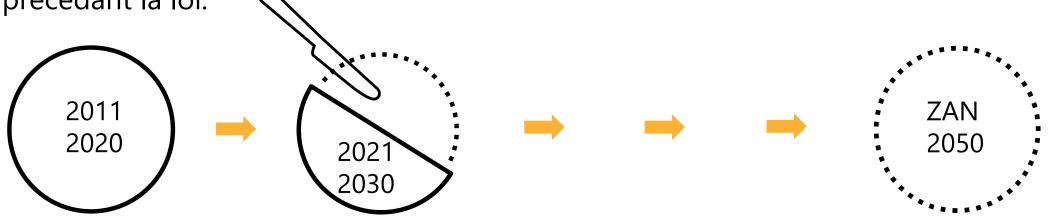
### LA COMMANDE



✓ La loi Climat Résilience demande de territorialiser les objectifs de sobriété foncière en définissant des cibles et des parties de territoire par tranche de 10 ans



✓ A l'échelle régionale, pour la 1ère tranche 2021-2030, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers doit être divisée par 2 par rapport aux 10 ans précédant la loi.



### LA PROPOSITION

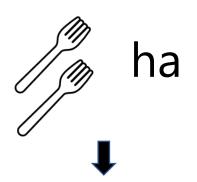
✓ La Conférence des SCoT propose une déclinaison en 3 axes s'attachant en premier lieu à la première tranche de 10 ans





#### **CIBLES QUANTITATIVES**

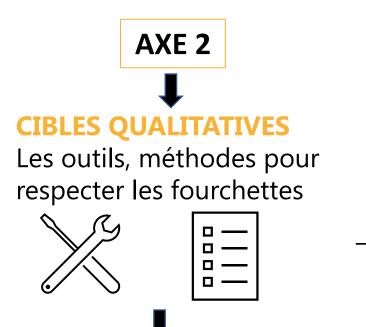
Fourchettes d'hectares



#### PARTIES DE TERRITOIRES



Groupe d'EPCI hors SCoT



#### **PARTIES DE TERRITOIRES**





# CIBLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les aides pour mobiliser les outils et méthodes









#### PARTIES DE TERRITOIRES

Adaptées aux enjeux

**Secteurs** urbanisés/non urbanisés

Typologies de territoire

Enjeux thématiques : industrie, agriculture, logistique, réservoir de

biodiversité, ENR, etc.)

## LES HYPOTHESES DE TERRITORIALISATION



Analyse multi-bases : enveloppe Grand Est 2011-2020 d'environ 22 000 ha





Application de la loi





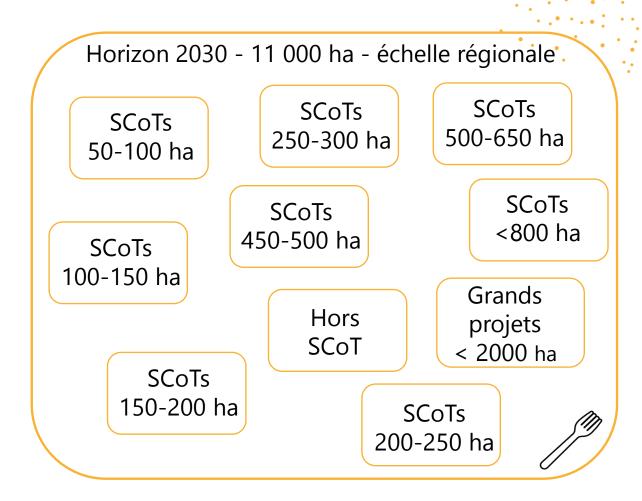
Enveloppe Grand Est 2021-2030 d'environ 11 000 ha





Territorialisation adaptée aux différents contextes territoriaux





- ✓ Des fourchettes cibles quantitatives (axe1)
- ✓ Mobilisables dans le cadre d'une démarche qualitative (axe 2)
- ✓ Et accompagnée (axe 3)

# ConfSCoT Grand Est

Inventer des solutions ensemble

CONSÉQUENTS



TROUVER LE BON EQUILIBRE E'EST LE SIED GUR TOUT BON PROTET!